



UN CORPS, DES METIERS, UN SYNDICAT UNIQUE

AFIN DE RETABLIR NOS COLLEGUES MOTOCYCLISTES DES DUMZ CRS DANS LEUR BON DROIT

(non respect de l'application de l'IGOT du 18/12/2002)

ALLIANCE POLICE NATIONALE SAISIT

LE DIRECTEUR CENTRAL DES CRS



PENDANT QUE LES MAJORITAIRES S'AGITENT

**ALLIANCE DEFEND, SEUL, LES INTERETS
DES POLICIERS MOTOCYCLISTES DES CRS**



Section Province 43, Rue Greneta 75002 PARIS
Tel : 01.44.76.96.76 – Fax : 01.44.76.96.66

Le Secrétaire National
Eric MILDENBERGER
Réf. BN/EM/2009.19

Paris, le 16 avril 2009
Mr le Directeur Central des CRS
Philippe LAUREAU
7 / 9, rue CAMBACERES
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur,

En date du 12 novembre 2008, je vous ai saisi au sujet de la non application de l'Instruction Générale de l'Organisation du Travail pour les services des Unités Motocyclistes Zonales des CRS.

Malgré votre réponse faisant état d'aucune difficulté rencontrée à ce sujet, mon attention a été attirée sur le fait que les fonctionnaires des DUMZ de la zone Nord ont bénéficié d'un rattrapage sur l'année 2008, démontrant ainsi que certaines dispositions de l'instruction NOR/INT/C/02/00190 du 18/10/02 n'étaient ni respectées, ni appliquées depuis sa mise en place.

Afin de rétablir nos fonctionnaires motocyclistes des DUMZ dans leur bon droit, je vous saurais gré de bien vouloir me préciser si un tel rattrapage sera effectué auprès des autres zones avec, le cas échéant, un effet rétroactif à la date de la mise en application de l'IGOT.

Vous souhaitant bonne réception de la présente ; et dans l'attente de la suite que vous jugerez utile de lui réserver,

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Eric MILDENBERGER